



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 29 septembre 2021 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE – Mme GRAS – M. BAS – Mme OUDELET - Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. BOLLENGIER - M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET – M. VAN ISACKER – Mme PATTE – M. LOBBE – Mme GREHAN.

Était Absent : Mme LABOURO-RAUH

Était représentée : Mme LABOURO-RAUH par pouvoir à Mme HOUDARD Céline

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Joël LOBBE a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2021

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Recouvrement fournitures scolaires – Année scolaire 2020/2021 – Elèves de la commune d'ANNOIS

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Commune d'ANNOIS le règlement de la somme de 927,90 € pour le remboursement des frais de fournitures scolaires de 18 élèves d'ANNOIS ayant fréquenté l'école primaire de FLAVY-LE-MARTEL au cours de l'année scolaire 2020 – 2021.

En raison de la crise sanitaire, aucun élève des écoles du Centre et Joseph PARADIS n'a fréquenté l'Espace Aquatique de GAUCHY pour l'année scolaire 2020 – 2021.

4. Remplacement d'un luminaire accidenté (EP 261) Rue André BRULÉ – Devis présenté par l'USEDA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mât d'éclairage public (EP 261) situé au niveau du n° 26 rue André BRULE a été endommagé par un camion. Il présente le devis établi par l'USEDA pour le remplacement de cet équipement s'élevant à 869,64 € H.T.

Le Conseil Municipal adopte la délibération nécessaire au remplacement de ce mât suivant les conditions financières proposées par l'USEDA.

5. Participation financière de la commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé

Les personnels de droit privé recrutés au titre des Parcours Emploi Compétences doivent bénéficier obligatoirement d'une action d'accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité ainsi que pour permettre le renouvellement de leur contrat.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 200 € à un agent en Parcours Emploi Compétences représentant en partie la contribution financière à l'action de formation choisie par l'intéressée.

6. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2020 - 2021

- **Ecole Résidence de la Ville de CHAUNY**

Monsieur le Maire fait part à l'assistance que la collectivité de Chauny a adressé la liste des élèves domiciliés à FLAVY-LE-MARTEL fréquentant l'école Résidence de Chauny pour l'année scolaire 2020 – 2021.

1 élève résidant à FLAVY-LE-MARTEL fréquente le dispositif ULIS de cet établissement.

Le montant des charges de fonctionnement s'élève à 493,50 € pour cet enfant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la participation s'élevant à 493,50 €. Celle-ci sera prélevée sur l'article 6288 du budget 2021.

- **Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de TERGNIER – Contribution aux frais de fonctionnement, année scolaire 2020 - 2021**

Le Syndicat Intercommunal du collège d'Enseignement secondaire de TERGNIER a pour mission principale l'accompagnement du collège dans ses activités périscolaires.

La commission administrative du syndicat a fixé le montant de la participation financière à 19,50 € par élève au titre de l'année 2020 – 2021.

1 élève de FLAVY-LE-MARTEL est concerné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la participation financière s'élevant à 19,50 €. Celle-ci sera prélevée sur l'article 6288 du budget 2021.

7. Prise en charge des indemnités de sinistre des 11/12/2019 – 23/03/2021 et 01/07/2021

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement des indemnités par la SMACL des sinistres suivants :

- Sinistre du 11/12/2019 : règlement des dommages 369,15 €
- Sinistre du 23/03/2021 : règlement des dommages 1 630,08 €
- Sinistre du 01/07/2021 : règlement des dommages 343,57 €

8. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. JULIEN Patrick, représentant titulaire et M. ABRAHAM Hervé, représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

9. Décision Modificative N° 2

L'Assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

- **Section d'Investissement**

Dépenses

Opération n° 2188/374 « Achat de caméras » = - 3 000 €
Opération n° 21752/394 « Aménagement d'une chicane
Double sur la RD 937 en vue de la construction du nouveau Centre de Secours » = + 3 000 €

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses

60622 « Carburants » = - 1 000 €
6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » = + 1 000 €

10. Projet photovoltaïque au sol sur la parcelle A 175 située sur la Commune de CUGNY

Le 15 juillet dernier, Monsieur LEMENU Geoffrey, Chef de Projet de la Société LUXEL a exposé le projet de développement d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle A 175 appartenant à la Commune de FLAVY-LE-MARTEL située sur le territoire de CUGNY.

L'Assemblée décide par 16 voix pour et 3 abstentions de donner son accord à la Société LUXEL pour le démarrage des études de faisabilité en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne sablière de CUGNY et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

11. Approbation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération du SAINT-QUENTINOIS

Le Conseil Municipal approuve par 18 voix pour et 1 abstention le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour les exercices 2017 à 2020.

12. Plantation de peupliers

L'assemblée autorise la (re)plantation sur les lieux et sites ayant fait l'objet d'une exploitation l'hiver dernier, à savoir dans un premier temps dans les parcelles cadastrées A n°s 29 et 30 p – lieudit « Le Grand Marais » et ce dès l'automne prochain, et ultérieurement le long des chemins ruraux dits « du Grand Marais » (côté taillis) et « des 12 setiers ».

13. Demande de subvention API – Année 2022

Le Conseil Municipal décide la présentation de deux dossiers de demande de subvention énoncés ci-dessous au titre de l'Aisne Partenariat Investissement pour l'année 2022.

Dossier n° 1 : Remplacement du système de chauffage – Ecole Joseph PARADIS

Dossier n° 2 : Remplacement des huisseries de l'Ecole Joseph PARADIS – Côté Parking du Collège

14. Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 348 € correspondant à une partie des frais d'acquisition d'un nouvel ordinateur portable attribué au Directeur des écoles primaires de FLAVY-LE-MARTEL.

Informations Diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assistance de plusieurs informations diverses :

Dans un premier temps, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour une augmentation de 20 € par classe sur la commande de jouets effectuée pour le traditionnel « arbre de Noël » des écoles primaires. Initialement, un montant de 80 € est alloué, ce qui porterait le montant à 100 € par classe pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal accepte cette augmentation.

Rue de la Croisette : Le propriétaire de l'habitation 14 rue de la Croisette souhaite faire l'acquisition de la parcelle A n°1835 d'une superficie de 260 m² appartenant à la Commune. Ce terrain était précédemment classé sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en emplacement réservé puis en zone urbanisable suite à l'acquisition de ce terrain par la Commune.

M. le Maire signale que le projet d'achat de cette parcelle est en cours de négociation avec le propriétaire du 14 rue de la Croisette.

Ruelle du Temple : La Commune souhaite acquérir la parcelle A n°1536 d'une superficie de 459 m² afin d'élargir la voie actuelle dans le but de pouvoir desservir le service des ordures ménagères de la communauté d'agglomération jusqu'aux maisons existantes.

Rue de LA FERRE : Un projet d'acquisition de la parcelle ZL n°64 pour une superficie de 69150 m² par un aviculteur est en cours de négociation.

M. ABRAHAM, 1^{er} Adjoint, rappelle que l'intéressé doit se mettre en rapport avec le Service des Installations Classées auprès de l'environnement de la Préfecture et de se renseigner pour vérifier que ce projet est compatible avec le plan de zonage et le règlement du P.L.U.I.

Questions d'initiatives

- **M. LEFEVRE Régis** : - informe l'assistance que la livraison du chariot élévateur va être prochainement programmée.
M. VAN ISACKER souhaite connaître si les agents techniques possèdent le CACES approprié à la conduite de cet engin.
M. le Maire rappelle que 2 agents techniques ont obtenu leur CACES en 2019 et 2020.
M. LEFEVRE souligne que l'arrivée de ce matériel permettra aux agents du service technique d'être autonome dans leurs tâches quotidiennes et de gagner du temps.
- **Mme OUDELET Laëtitia** : - signale une prolifération de rats dans la ruelle du Temple.
- **M. BOLLENGIER Miguel** : - adresse ses remerciements aux bénévoles de l'Association d'Animation communale ainsi qu'aux diverses personnes extérieures qui ont œuvré au bon fonctionnement de l'organisation de la fête communale.

- M. VAN ISACKER Éric** : - fait remarquer deux points :

Dans un premier temps : il s'interroge sur le problème des départs des médecins généralistes sur la commune à court ou moyen terme.

Monsieur le Maire répond : que la réflexion sur le sujet est faite depuis longtemps et que l'intérêt des praticiens et de faire perdurer leur activité médicale.

Dans un second temps : il se questionne sur le fait que les commerçants de la Commune n'aient pas été consultés pour la fourniture de calculatrices remises aux élèves de CM2 en fin d'année scolaire.

Monsieur le Maire rétorque qu'une somme de 2 500 € a été allouée aux commerçants lors de la « Loterie des Dames » du 14/07/2021 en bons d'achat et qu'après réflexion une consultation pourrait être reconsidérée l'année prochaine pour l'achat des calculatrices aux élèves de CM2.
- M. ROBINET Jean-Marie** : - s'enquiert du projet de création d'un passage piéton par les services techniques de la Commune au niveau du n°3 rue Georges BRASSENS.
- Mme LEMARCHAND Caroline** : - évoque la possibilité d'un traçage au sol dans le virage de la rue Georges BRASSENS menant à la rue de la Croisette.

Le Maire signale que les agents techniques s'occuperont consécutivement de la signalisation du passage piéton et du tracé de route sollicité par Mme LEMARCHAND.

 - interroge l'assemblée sur la mise en place d'une action de ramassage des déchets dans la commune par les enfants en partenariat avec l'école.

Monsieur le Maire souhaite consulter le Directeur d'école sur ce sujet, et précise que cette action qui devait avoir lieu les 10,11 et 12 septembre derniers dans le cadre de l'opération « Hauts de France Propres » a de nouveau été reportée.
- M. BAS Jean-Pierre** : - fait savoir qu'une rencontre avec M. BEAUDOUIN, Technicien de l'USEDA, a eu lieu ce jour dans le but d'envisager l'installation de leds en remplacement des lampes actuelles du réseau d'éclairage public. Ce nouvel équipement permettrait de faire des économies d'énergie donc de réduire les factures d'électricité pour la collectivité, et s'inscrirait également dans une perspective de télégestion (possibilité de se connecter au réseau pour programmer les créneaux horaires dans la commune).

La première tranche du projet porterait sur la moitié de la rue André BRULE.

L'installation d'une borne électrique sur la Place du Général de GAULLE (côté Maison de Retraite) va être étudiée.
- Mme GRAS Delphine** : - signale qu'une clôture sera implantée autour de l'espace de jeux principal ;

 - sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour la récupération en déchetterie d'un bureau vétuste ;

➔ le Conseil Municipal émet un accord favorable à la demande de Mme GRAS.

Monsieur le Maire clôt les débats en remerciant M. DECLERCK pour l'établissement du Bulletin Municipal.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 12 octobre 2021

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Joël LOBBE

Patrick JULIEN